

les autorités provinciales concernées. Les statistiques les plus récentes à cet égard sont celles de 1986.

L'inventaire des forêts du Canada de 1986 fait état de 3,98 millions de km² de superficie boisée (voir le tableau 8.1). Les terres forestières de la Couronne que possèdent les provinces représentent 80 % des terres forestières productives inventoriées du Canada, les terres fédérales, 11 %, et les terres privées, 9 %. Les terres privées sont formées de petits lots boisés privés et de zones industrielles en propriété libre un peu plus grandes. Ces terres demeurent une importante ressource pour la production de bois et offrent des possibilités quant aux loisirs et à l'habitation.

Les estimations du volume de bois figurant au tableau 8.1 font l'objet d'une révision chaque fois que l'on obtient des inventaires plus précis et plus complets. L'inventaire des forêts du Canada de 1986 est plus uniforme qu'auparavant pour l'ensemble du pays, et les chiffres sont tirés d'inventaires provinciaux. Les estimations du volume de bois de 1986 ne comprenaient que la superficie inventoriée et elles ne se basaient que sur la superficie boisée productive. Les estimations étaient donc basses, 12 % des terres forestières n'étant toujours pas comprises dans l'inventaire; cependant, ces estimations sont représentatives des stocks commerciaux accessibles de bois.

8.1.2 Déboisement

L'utilisation moyenne annuelle de la forêt par l'abattage apparaît au tableau 8.2. Les terres forestières productives inventoriées et non réservées situées au sud du 60^e parallèle constituent les principales sources actuelles de la production de bois au Canada. Ces terres, d'une superficie de 212 millions d'hectares, représentent environ 87 % des terres forestières productives du Canada. Selon les estimations, le volume de coupe forestière permis atteint environ 225 millions de m³. De 1982 à 1985, le volume annuel moyen de bois coupé a été de 159 millions de m³. Outre l'abattage, le feu (voir le tableau 8.3), les insectes et les maladies (voir le tableau 8.4) contribuent de façon considérable à dépeupler les forêts. Selon les estimations provisoires, ces pertes atteignent en moyenne de 150 millions à 200 millions de m³ par année. Le déboisement total annuel est donc d'environ 300 millions à 350 millions de m³. Bien que cela corresponde à la moyenne annuelle estimative de croissance forestière, on commence à éprouver des pénuries dans certaines régions. De plus, on prévoit un accroissement constant à long terme de la demande de produits forestiers.

Afin de satisfaire à la demande croissante des marchés de produits forestiers, la croissance

forestière, particulièrement dans les régions accessibles, devra évoluer au même rythme. En 1980, le Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement a adopté un objectif d'approvisionnement annuel de 210 millions de m³ d'ici l'an 2000, ce qui représente une augmentation d'environ 32 % par rapport à la coupe annuelle moyenne enregistrée de 1982 à 1986. Cette augmentation sera rendue possible grâce à un programme national concerté de régénération et d'administration des forêts, lequel atteint 1,1 milliard de dollars et s'appuie sur des ententes de développement des ressources forestières entre les provinces et le gouvernement fédéral. En vertu de ces ententes, la plantation de semis augmentera considérablement, et le nombre de régions soumises à la sylviculture sera accru de façon radicale.

8.1.3 Administration des forêts, protection et régénération

Les provinces possèdent 90 % des terres forestières situées au sud du 60^e parallèle, et ce, à titre de terres de la Couronne. Le reste est réservé à des usages précis tels que les parcs nationaux et les propriétés privées. La *Loi constitutionnelle de 1867* stipule que les provinces ont des pouvoirs directs sur l'administration de leurs terres publiques et sur l'administration des ressources forestières qui s'y trouvent. De son côté, le gouvernement fédéral possède ou administre environ 95 millions d'hectares, mais la majorité de ces terres se trouvent au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest et sont en grande partie impropres à la production de bois commercial. Les terres fédérales dans les provinces ne représentent qu'environ 5,2 millions d'hectares, occupés surtout par des parcs nationaux, des réserves militaires et des réserves indiennes, ces dernières occupant environ 2,6 millions d'hectares. Le gouvernement fédéral possède une compétence quasi exclusive ou partagée avec les provinces à l'égard d'un grand nombre de politiques et d'activités reliées aux ressources forestières : gestion financière, développement régional, commerce et régime tarifaire, transports et environnement. Les forêts intéressent grandement au moins six ministères fédéraux.

Fédéral. Principal organisme fédéral dans le domaine forestier, Forêts Canada s'occupe, au niveau national, du développement, de la coordination et de la mise en œuvre des politiques et des programmes fédéraux visant l'accroissement à long terme des avantages économiques, sociaux et environnementaux que représente le secteur forestier pour les Canadiens.

Forêts Canada dirige des projets de recherche et de développement forestiers et encourage le transfert de technologie aux provinces et à